



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 OCTOBRE 2016

À 20h00

Ordre du jour :

• **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 08/09/2016**

• **DELIBERATIONS**

• **FINANCES**

Tarififications communales 2017.

• **ECOLES**

Adhésion à la ludothèque « LUDIBUL » pour animation TAP et prêt jeux année 2017.

• **TRAVAUX**

**Aménagement RD 518** : Validation marché de travaux Groupement Entreprises CHAMBARD/TOUTENVERT

**Projet vélo-route** : autorisation pour solliciter subventions auprès de divers organismes.

**Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage** relative aux de création d'une bande cyclable dans le cadre du projet de vélo route RD 518

• **BATIMENTS**

Entretien des chaudières à gaz.

• **DIVERS**

Convention de fourrière 2017/SPA Nord Isère.

• **URBANISME**

- **Révision du Plan Local d'Urbanisme** : Débat sur le Projet Aménagement et de Développement Durable (PADD)

• **QUESTIONS DIVERSES.**

### Membres présents :

CREACH Yvan, BARTHELEMY Marcel, BOURGEON Chantale, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MEUNIER Christian, MICLO Damien, MURE RAVAUD Jérôme.

Absent(e)s : ARNAUD Marie-Françoise, BLAMBERT Micheline, CHETAIL Maurice, FEUGIER Karine, JEYMOND Astrid, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

⇒ Pouvoir(s):  
MEUGNIER Angélique => **MICLO Damien**  
ROLLAND Eric => **DICO Charles**  
BLAMBERT Micheline => **FIORDALISI Christine**  
FEUGIER Karine => **MEUNIER Christian**  
CHETAIL Maurice => **CREACH Yvan**

### COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 18 octobre 2016 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

**La séance débute à 20h10**

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

#### • APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 08/09/2016

➤ Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

#### • DELIBERATIONS

##### • FINANCES

Tarifications communales 2017.

Tarif location Salle des Fêtes

**Année 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 Novembre 2015 fixant pour l'année 2016 les tarifs de la salle des fêtes, qui se décomposent comme suit :

Résidant sur la Commune (journée)	95 €
Résidant sur la Commune (week-end)	130.00 €
Cautions pour la location de la salle des fêtes	200.00 €

Location à but lucratif (résidant sur la commune)	250.00 €
Nettoyage de la salle des fêtes	60.00 €
Participation aux frais de chauffage	105.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE MAINTENIR pour l'année 2017, les tarifs de location de la salle des fêtes tels qu'ils sont définis ci-dessus.**

- Voté à l'unanimité des membres présents.

Participation à l'entretien des espaces verts  
Copropriété « Maison des Professions Libérales »

#### **Année 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 Novembre 2015 fixant pour l'année 2016 le montant de la participation annuelle aux frais d'entretien des espaces verts de la copropriété « Maison des Professions Libérales » à 520.00 €.

Il propose à l'Assemblée de fixer le montant de la participation à **530.00 €** pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De fixer à 530.00 € la participation à l'entretien des espaces verts tel qu'elle est définie ci-dessus pour l'année 2017.**

- Voté à l'unanimité des membres présents.

#### **Révision des tarifs funéraires**

##### **Année 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du

05 novembre 2015 fixant pour l'année 2016 les tarifs funéraires.

Il propose de maintenir les tarifs 2016 pour les concessions pour l'année 2017.

##### **Concessions au cimetière**

Cinquantenaire	<b>60.00 € le m<sup>2</sup></b>
Trentenaire	<b>50.00 € le m<sup>2</sup></b>
Temporaire	<b>30.00 € le m<sup>2</sup></b>

##### **Colombarium**

Trentenaire	<b>1 500.00 €</b>
Quinze ans	<b>1 000.00 €</b>
Temporaire	<b>45.00 €</b>

Il propose d'augmenter la participation de la commune de **Beauvoir en Royans** telle qu'elle est définie ci-dessous :

Participation annuelle de **260 €** au lieu de 250.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'appliquer les tarifs funéraires tels qu'ils sont définis ci-dessus pour l'année 2017.**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

Tarifs participations SIEPIA

**Année 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 Novembre 2016 fixant pour l'année 2016 les tarifs de participation annuelle du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable, d'Irrigation et d'Assainissement (SIEPIA).

Il propose à l'Assemblée de modifier ces tarifs pour l'année 2017 comme suit :

Participation pour intervention personnel communal : **maintenu à 1 620.00 €**

Participation pour maintenance du logiciel e.magnus : **0.00€**

**Participation à la location de l'entrepôt avec garage : 1 550 €** au lieu de 1 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'appliquer les participations annuelles pour l'année 2017 telles qu'elles sont définies ci-dessus.**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

**Tarifs services divers**

**Année 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 05 novembre 2015 fixant pour l'année 2016 les tarifs de services divers.

Il propose de maintenir les tarifs pour l'année 2016 comme suit :

Photocopie : **0.25 € l'unité**

Télécopie : **0.50 € l'unité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE MAINTENIR les tarifs pour les services divers tels qu'ils sont définis ci-dessus pour l'année 2017.**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

## **Tarif droits d'emplacement**

### **Année 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 05 novembre 2015 fixant pour l'année 2016 les tarifs des droits d'emplacement.

Il propose de fixer les tarifs pour l'année 2017 comme suit :

Droit de place camion vente	<b>Maintenu à 60.00 €</b>
Droit de place manège de moins de 50 m <sup>2</sup>	<b>Maintenu à 10.00 €</b>
Droit de place manège de plus de 50 m <sup>2</sup>	<b>Maintenu à 20.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De fixer les tarifs tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus pour l'année 2017**
  - Voté à l'unanimité des membres présents.

## **Tarifs Bibliothèque Municipale**

### **Année 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 05 novembre 2015 fixant pour l'année 2016 les tarifs d'adhésion à la bibliothèque Municipale. Il propose d'établir pour l'année 2017, les tarifs comme suit :

#### **Adhésion annuelle**

Habitant de la Commune	<b>Maintenu à 5.00 €</b>
Extérieur à la Commune	<b>Maintenu à 7.00 €</b>
Moins de 12 ans	<b>Maintenu Gratuit</b>
Jeunes de 12 ans à 16 ans	<b>Maintenu Gratuit</b>
Jeunes de 16 ans à 18 ans	<b>Gratuit depuis 2015</b>
Personnes en situation précaire ou d'exclusion	<b>Maintenu à 2.50 €/personne</b>
Amende pour retard	<b>Maintenu à 1.50 €/livre</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **De fixer les tarifs de la bibliothèque municipale pour l'année 2017 tels qu'ils sont présentés ci-dessus.**
  - Voté à l'unanimité des membres présents.

## Tarif heure de tracteur pour le déneigement

### Année 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 05 novembre 2015 fixant pour l'année 2016 le montant du tarif horaire de déneigement à la somme de 66.00 €.

Il propose à l'Assemblée de maintenir le montant du tarif horaire à la somme 66 € pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de fixer à 66 € le montant du tarif horaire de déneigement pour l'année 2017.**
- Voté à l'unanimité des membres présents.

- **ECOLES**

Adhésion à la ludothèque « LUDIBUL » pour animation TAP et prêt jeux année 2017.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une animation pour les TAP pourrait être organisée par la Ludothèque LUDIBUL sur l'année 2017. Cette animation, pour une durée de 5 à 6 séances, aurait lieu en deux temps : temps de jeux pour les enfants en fonction de leur âge et temps de jeux ouvert aux familles. Par conséquent, il est proposé une adhésion d'un montant de 50.00 € pour l'année 2017 au profit de la ludothèque LUDIBUL sachant que cette adhésion permettrait au service TAP l'emprunt de jeux tout au long de l'année.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte l'adhésion de la Commune de Saint-Romans à la ludothèque LUDIBUL pour un montant de 50.00 € pour l'année 2017,**
- **Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents.**
- Voté à l'unanimité des membres présents.

- **TRAVAUX**

**Aménagement RD 518** : Validation marché de travaux Groupement Entreprises CHAMBARD/TOUTENVERT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation par appel d'offres à procédure adaptée (article 27 du Décret 2016-360 du 25/03/2016) en vue de la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de la RD 518 a été effectuée auprès des affiches de Grenoble et du Dauphiné le 1<sup>er</sup> juillet 2016 avec remise des offres le 29 juillet 2016 à 12 heures.

Une seule offre a été remise dans les délais. L'entreprise CHEVAL Frères a fait savoir par courrier que, malgré l'intérêt qu'elle portait à notre consultation, n'était pas en mesure de remettre sa proposition.

La commission propose, après analyse des offres en fonction des critères de jugement, de retenir l'offre du groupement des entreprises CHAMBARD/TOUTENVERT pour un montant hors taxes de 175 405 € hors taxes soit 210 486.00 € TTC (solution de base + variante 1).

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE la proposition du groupement des entreprises CHAMBARD/TOUTENVERT pour un montant hors taxes de 175 405.00 € soit 210 486.00 € ttc (Solution de base + variante 1) pour les travaux d'aménagement de la RD 518.**
- **AUTORISE ET CHARGE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec le groupement d'entreprises CHAMBARD/TOUTENVERT.**
- Voté à l'unanimité des membres présents.

**Projet vélo-route** : autorisation pour solliciter subventions auprès de divers organismes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet VELO ROUTE

Il propose au Conseil Municipal de le mandater afin de solliciter les différents organismes et autres structures subventionnant ce type d'opérations.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à contacter les organismes afin de solliciter une subvention pour le projet VELO ROUTE.**
- Voté à l'unanimité des membres présents

**Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage** relative aux de création d'une bande cyclable dans le cadre du projet de vélo route RD 518

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de création d'une bande cyclable dans le cadre du projet VELO ROUTE RD n°518 entre le Département de l'Isère et la Commune de Saint-Romans.

La présente convention a pour objet de préciser les obligations particulières de la Commune et du Département, dans le cadre des travaux de création d'une bande cyclable le long de la RD 518 dans l'agglomération de Saint-Romans, en ce qui concerne : la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux, les modalités d'exécution des travaux, le financement des travaux, les modalités d'entretien ultérieur des aménagements, les responsabilités de chaque co-contractant, la durée de la convention.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis.

Après en avoir délibéré, décide :

- **ACCEPTE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de création d'une bande cyclable dans le cadre du projet VELO ROUTE RD n°518 entre le Département de l'Isère et la Commune de Saint-Romans, telle qu'elle est définie ci-dessus et annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer la dite-convention.
- Voté à l'unanimité des membres présents

- **BATIMENTS**

Entretien des chaudières à gaz.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a consulté plusieurs prestataires pour l'entretien annuel des chaudières à gaz installées dans les bâtiments communaux.

Les propositions se décomposent comme suit :

Nom et prénom prestataire	Montant annuel de la prestation H.T	Montant annuel de la prestation TTC
ENGIE HOME SERVICES	1 379.79 €	<b>1 655.75 €</b>
CABLELEC SOMATHERM	1 513.21 €	<b>1 815.85 €</b>

Toutefois l'offre présentée par CABLELEC-SOMATHERM correspond mieux à notre demande.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis CABLELEC-SOMATHERM d'un montant de 1 513.21 € hors taxes soit 1 815.85 € TTC,
- **CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents

➤ Voté à l'unanimité des membres présents

- **DIVERS**

Convention de fourrière 2017/SPA Nord Isère.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention de fourrière pour l'année 2017 entre la commune de Saint-Romans et la SPA Nord Isère.

La Commune ne disposant pas de fourrière communale, confie à la SPA du Nord Isère le soin d'accueillir et de garder conformément aux dispositions des articles L211-24 à L211-26 du Code Rural, les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, qu'elle a capturé. La présente convention définit les modalités de prise en charge des chiens.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis.

Après en avoir délibéré, décide :

- **ACCEPTE** la convention de fourrière 2017 entre la Commune de Saint-Romans et la SPA Nord Isère telle qu'elle est définie ci-dessus et annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer la dite-convention.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents

## • URBANISME

- **Révision du Plan Local d'Urbanisme** : Débat sur le Projet Aménagement et de Développement Durable (PADD)

### DEBAT SUR LE PADD POUR L'ELABORATION DU PLU DE SAINT ROMANS

#### Rappel de l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs réunions de travail ont eu lieu pour élaborer ce PADD. Ce document doit définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Il fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le document a été préparé suite aux réunions techniques et aux questionnaires élus et prend en compte les remarques formulées par les Personnes Publiques Associées lors des réunions **du 21 janvier 2015 et du 20 septembre 2016 et par les habitants lors de la réunion publique du 24 février 2015.**

Il respecte le Grenelle de l'Environnement.

#### Lecture du PADD et débats :

Le maire donne la parole à Mr Charly DICO adjoint délégué à l'urbanisme. Il présente le PADD au conseil municipal. **Sont surlignés en jaune dans le présent compte-rendu les éléments modifiés par rapport à la version présentée au Conseil Municipal du 24 mai 2016 et en rouge les remarques formulées au cours de la lecture.**

Au cours de son exposé, Mr Dico précise les points suivants :

- Gendarmerie : changement de destination souhaité.
- Extension Carrière du Bois de Claix : positionnement définitif lors du Conseil Municipal du 19 juillet 2016.
- Bois de Claix : Autoriser les coupes de bois à blanc ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables présente le projet de l'équipe municipale pour les années à venir. Il constitue la clé de voûte du PLU dans le sens où le règlement écrit et graphique, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation, traduisent réglementairement le projet communal. Ils doivent donc être cohérents avec les objectifs et orientations affichés dans le PADD.

**Il est proposé une déclinaison du projet communal en 8 grandes orientations, qui s'organisent autour des 2 enjeux majeurs du développement du territoire et du cadre de vie issus des réflexions menées avec le groupe de travail :**

**1 – Affirmer la fonction économique du territoire saint-romanais : l'économie au coeur du développement communal et moteur de sa vitalité.**

**2 - Mieux vivre dans la commune.**

**Un objectif transversal majeur se retrouve à travers les 8 orientations déclinées : Conforter la centralité et renforcer la vitalité du centre bourg.**

Cet objectif est ressorti comme la préoccupation majeure des élus au cours des séances de travail. Différents outils sont mis en oeuvre pour y répondre : différents aménagements, installation d'équipements publics du centre bourg ont été ou seront effectués (travaux d'aménagement de la voirie, création de parking, création d'un parc de jeux, sécurisation piétonne, travaux d'aménagement sur le Merdaret, d'une place...). Concernant le PLU, conforter la centralité et renforcer la vitalité du centre bourg est un objectif transversal à l'ensemble du PADD, il trouve sa traduction dans les 2 axes thématique du PADD.

**Les intentions :**

Renforcer le rôle d'accueil et de développement des services et commerces de proximité du centre bourg :

- En privilégiant le commerce dans l'espace centre bourg entre le carrefour des 4 Routes et le bureau de tabac. **cf.**

**Axe 1.4**

- En améliorant et/ou en développant le stationnement pour accompagner les besoins des chalandes et commerçants (stationnement en projet à côté de l'Eglise) **cf. Axe 1.4**

- En prévoyant l'aménagement d'un espace de stationnement destiné au co-voiturage sur les 4 routes pour libérer le stationnement du centre bourg au profit des commerces et services. **cf Axe 1.4**

- En améliorant son accès aux modes doux depuis les secteurs résidentiels, en améliorant la liaison piétonne 4 routes/ salle des fêtes. **cf. Axe 1.4**

Renforcer le lien social que représente le centre bourg :

- En confortant sa vocation résidentielle. **cf. Axe 2.2**

- En adoptant une densité compatible avec son rôle de centralité villageoise. **cf. Axe 2.2**

- En assurant une mixité sociale. **cf. Axe 2.2**

- En limitant le transit routier sur la RD518 : prévision d'un barreau routier au niveau des Bavorgnes pour relier les équipements scolaires ; politique générale d'amélioration des déplacements en modes doux notamment dans le centre bourg et vers les équipements scolaires. **cf. Axe 2.1**

- En prévoyant une éventuelle relocalisation de la salle polyvalente au profit d'un programme plus adapté au centre bourg **cf Axe 2.3**

**1.1 - Conforter l'activité agricole et spécifiquement l'activité nucicole qui offre une visibilité de la commune à l'échelle régionale**

**1.1.1 Stopper l'artificialisation des terres**

- Lutter contre l'étalement de la ville en réduisant la consommation d'espace pour l'habitat à 10 hectares sur les douze années à venir.
- Au-delà de ces espaces nécessaires pour le développement attendu au cours des 12 prochaines années, les autres espaces non bâtis, hors activités économiques, seront reclassés en zone agricole ou naturelle selon leur vocation.
- Stopper le mitage des espaces agricoles de la plaine et des collines en limitant la constructibilité autour du bâti existant de la plaine et des coteaux (STECAL, secteurs Nh et Ne du PLU en cours), et en conservant uniquement des capacités résiduelles d'accueil dans les hameaux (suppression de certaines zones AU et UB)
- Matérialiser des limites urbaines lisibles et durables à l'est et au sud du bourg (limites intangibles du SCOT) et au niveau de l'église de manière à protéger les espaces agricoles.
- **Maîtriser et répartir l'urbanisation dans le temps en phasant l'ouverture à l'urbanisation des Condamines (4,5 Ha) sur la base de la réalisation des équipements de la zone et en conservant une partie en zone agricole pour une urbanisation à long terme.**

**1.1.2 Pérenniser et protéger l'activité agricole, notamment les terres irriguées et les noyeraies :**

- Réserver aux seules occupations agricoles les terres déjà exploitées, y compris en bordure du centre bourg.

**1.2 - Accompagner le développement touristique qui offre une visibilité de la commune à l'échelle régionale, en connexion avec le massif du Vercors**

- Conforter et pérenniser les activités de la base de loisirs du Marandan :
  - En permettant les projets d'aménagement et d'amélioration de l'offre d'accueil et d'hébergement du site (aire d'accueil de camping-cars)
  - En intégrant la sensibilité écologique du secteur (projet d'Espace Naturel Sensible, Marais des Sagnes, protection des abords du plan d'eau).

**1.3 - Renforcer l'attractivité du territoire pour l'accueil d'activités industrielles et artisanales, en périphérie du centre bourg, pour affirmer la position de la commune comme pôle économique et d'emplois à l'échelle intercommunale**

- Renforcer la cohérence et l'attractivité des zones d'activités existantes en prévoyant des règles de bonne insertion du bâti dans son site et de traitement des abords publics et privés.
- **Prévoir, en continuité de l'existant, un nouveau site d'accueil pour les entreprises au lieu-dit les Bavorgnes. Dans le respect des objectifs du SCOT de la Région Grenobloise, l'intercommunalité prévoit, dans sa répartition, 9 Ha pour le développement des activités économiques sur SaintRomans. 50% de cette enveloppe sont inscrits dans le PLU sur le secteur des Bavorgnes. Les 50% restant sont conservés pour un développement à long terme.**
- **Développer l'extraction de matériaux au bois de Claix tout en conservant un espace naturel d'articulation avec le secteur habité.**

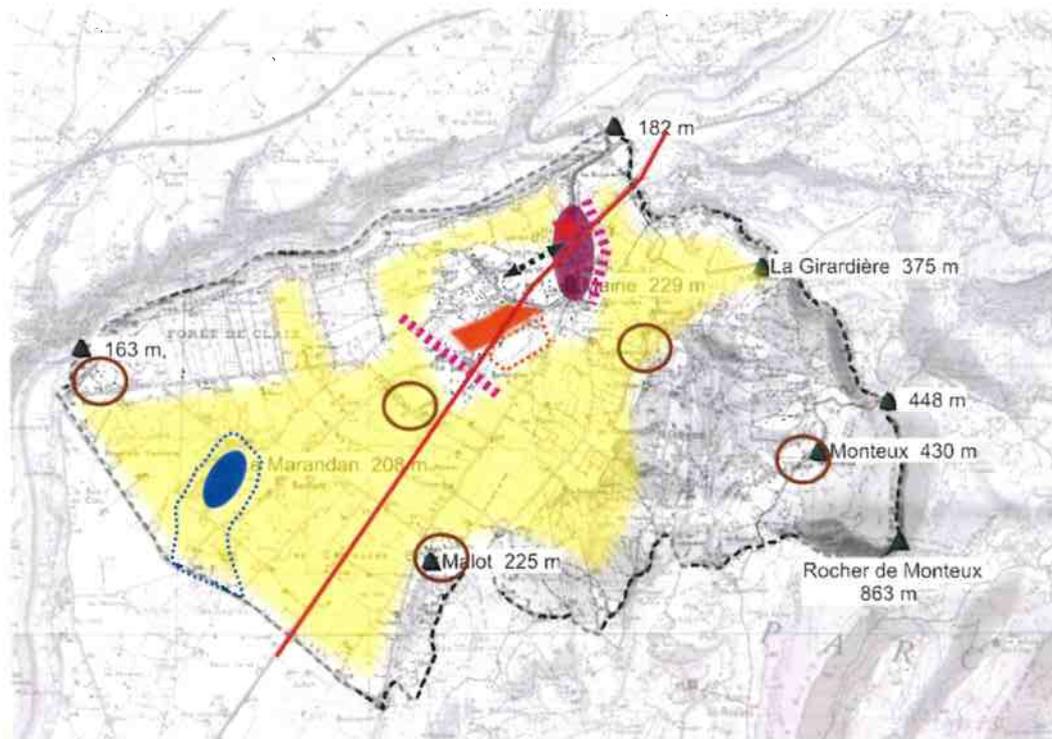
**Remarques et interventions : Par délibération du 19 juillet 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé contre le projet d'extension de l'activité de la carrière du Bois de Claix. Cette orientation est donc supprimée du PADD.**

- Garantir la performance des activités par l'accessibilité à internet en anticipant la bonne desserte des communications numériques dans les projets futurs.

#### 1.4 - Conforter l'activité commerciale du centre bourg, garante d'une offre locale de proximité aux habitants

- Renforcer la présence des commerces de proximité du carrefour des 4 Routes jusqu'au bureau de tabac :
  - En privilégiant les commerces de détail sur cet espace.
  - En améliorant le stationnement nécessaire à leur fréquentation et leur pérennité.
    - ⇒ En améliorant les accès piétons entre les secteurs résidentiels et le centre bourg : depuis les Mayettes (maintenir l'ER déjà inscrit dans le PLU), préservation des abords de la rive gauche du Merdaret pour un aménagement à long terme.
- Profiter de la position stratégique du carrefour des 4 Routes pour optimiser son occupation tout en prenant en compte la présence des risques de débordement du ruisseau :
  - En prévoyant l'aménagement d'un parking relais favorable à la pratique de co-voiturage
  - En conservant la vocation commerciale du secteur : sur le bâti existant et sur le résidu constructible : uniquement commerces et bureaux.

#### Schéma d'intention général de l'axe 1 :



#### LEGENDE

##### 1.1 Conforter l'activité agricole et spécifiquement l'activité nuclole qui offre une visibilité de la commune à l'échelle régionale

Stopper le mitage des espaces agricoles de la plaine et des collines :

 En limitant la constructibilité autour du bâti existant de la plaine et des coteaux. Réserver aux seules occupations agricoles les terres déjà exploitées, y compris en bordure du centre bourg.

 En conservant uniquement des capacités résiduelles d'accueil dans les hameaux.

 Matérialiser des limites urbaines lisibles et durables de manière à protéger de manière pérenne les espaces agricoles.

##### 1.2 Accompagner le développement touristique qui offre une visibilité de la commune à l'échelle régionale

 Base de loisirs du Marandan à conforter en autorisant les projets d'amélioration de l'offre.

 Intégrer la sensibilité écologique du secteur (ENS, ZH marais des Sagnes, protection des abords du plan d'eau).

##### 1.3 Renforcer l'attractivité du territoire pour l'accueil d'activités industrielles et artisanales, en périphérie du centre bourg, pour affirmer la position de la commune comme pôle économique et d'emplois à l'échelle intercommunale.

 Les ZA existantes : renforcer leur attractivité par des règles de bonne insertion du bâti et de traitement des abords.

 Les Bavognes : futur site d'accueil pour les entreprises.

##### 1.4 Conforter l'activité commerciale du centre bourg, garante d'une offre locale de proximité aux habitants.

 Renforcer la présence des commerces de proximité des 4 routes au bureau de tabac :

- commerces de détail autorisés de préférence sur ce secteur

- améliorer le stationnement

 - en améliorant les accès piétons entre secteurs résidentiels et centre bourg.

 Carrefour des 4 Routes : optimiser son occupation :  
- co-voiturage, vocation commerciale du bâti existant, accès piéton.

**2.1 - Mieux se déplacer : optimiser les déplacements tous modes en adéquation avec le développement attendu / connecter le centre bourg avec les secteurs périphériques résidentiels.**

**2.1.1 Favoriser les modes doux de déplacements entre les différents quartiers à l'intérieur de l'espace préférentiel de développement :**

- En aménageant un maillage piéton en continuité de la rue des Gérins,
- En prévoyant l'aménagement d'un maillage piéton entre les quartiers sud de la commune et le groupe scolaire.
- En aménageant un maillage piéton entre la place de la Mairie et les quartiers en rive gauche du Merdaret
- En prévoyant le stationnement pour les vélos pour chaque immeuble d'habitations et de bureaux.

**2.1.2 Améliorer les déplacements en mode routier :**

- Améliorer l'accessibilité routière de certains quartiers ou équipements :
  - ⇒ Le groupe scolaire et le centre bourg par la future zone économique des Bavorgnes en apportant une grande qualité à cet axe intégrant notamment des déplacements en modes doux sécurisés et espaces plantés.
  - ⇒ Des Condamines à la route du Vieux Pressoir (Emplacement Réservé)
- Prévoir d'améliorer l'accès du centre bourg depuis les "4 Routes" (aménagement du carrefour).

**2.1.3 Contribuer à favoriser les pratiques d'autopartage et de covoiturage en prévoyant l'aménagement d'un parking destiné à cette pratique aux 4 Routes.**

**2.2 - Mieux habiter ensemble**

- Inciter à la mixité sociale dans les secteurs de développement et dans le centre bourg.
  - ⇒ En prévoyant une part de logements sociaux adaptés sur le futur secteur résidentiel des Condamines, dans le respect du tissu bâti résidentiel du quartier.
  - ⇒ En favorisant la diversité des formes bâties qui permettent une diversité des types de logements et une accessibilité au plus grand nombre : habitat individuel classique mais aussi habitat mitoyen, groupé, collectif.
- Conforter la vocation résidentielle du centre bourg ð En adoptant une densité compatible avec son rôle de centralité villageoise dans les dents creuses.
  - ⇒ Dans le bâti existant en encadrant les réhabilitations et en encourageant le réinvestissement des grandes bâtisses anciennes, favorables à la création de logements locatifs ; en aménageant du stationnement à proximité de l'Eglise pour les besoins éventuels des logements réhabilités dans le centre ancien.
- Garantir l'accessibilité à internet en anticipant la bonne desserte des communications numériques dans les projets futurs.
- Améliorer et anticiper l'articulation entre les futurs secteurs résidentiels et les zones d'activités en aménageant des espaces verts plantés, cheminements piétons, ...
  - ⇒ sur la rue des Gérins qui fait l'articulation entre zones résidentielles et zones artisanales,
  - ⇒ sur le futur secteur résidentiel des Condamines.
- Prévoir des espaces publics dans les futurs secteurs résidentiels : les Condamines, les Lucioles, le Moleron.

### **2.3 - Accompagner le développement / améliorer le fonctionnement des équipements publics en adéquation avec les besoins induits par le développement de la commune**

- Prévoir l'aménagement d'équipements à proximité du groupe scolaire : terrain de sport et salle polyvalente (emplacement réservé).
- Prévoir l'extension du cimetière (emplacement réservé).
- ~~Réserver un terrain d'accueil pour la Gendarmerie en limite de la ZA des Condamines.~~

**Remarques et interventions : lors de la première présentation du PADD au Conseil Municipal, le 24 mai 2016, il a été décidé de ne plus réserver de terrain d'accueil pour la gendarmerie, ce projet n'étant plus porté par les services de l'Etat. Ainsi, il est proposé que le tènement concerné change de destination dans le projet de PLU et reste dédié à l'accueil d'activités économiques.**

### **2.4 - Préserver la qualité du cadre environnemental**

- Préserver et intégrer les éléments emblématiques du patrimoine bâti saint-romanais.
- Préserver et restaurer l'espace de fonctionnement du marais des Sagnes et protéger les autres zones humides du territoire.
- Préserver l'espace de fonctionnement des petits cours d'eau (ruisseau de Robeyere, ruisseau de Férié, ruisseau des Cantès) depuis les collines jusqu'à la plaine.
- Maintenir les possibilités de circulations animales le long de l'Isère, au niveau des collines du Nord-Est au Sud-Ouest, le long du vallon de Chaussère et dans la traversée de la plaine.
- Préserver les milieux naturels les plus riches : les berges de l'Isère, le rocher de Montoux.
- Préserver les milieux forestiers du bois de Claix en l'inscrivant en Espace Boisé Classé.

**Remarques et interventions : lors de la première présentation du PADD au Conseil Municipal, le 24 mai 2016, il a été demandé que le PLU permette les coupes de bois à blanc dans le Bois de Claix. En effet, ce boisement est constitué d'essences qui nécessitent, pour leur entretien et leur pérennité, ce type d'intervention.**

### **Objectifs de modération de la consommation des espaces naturels et agricoles**

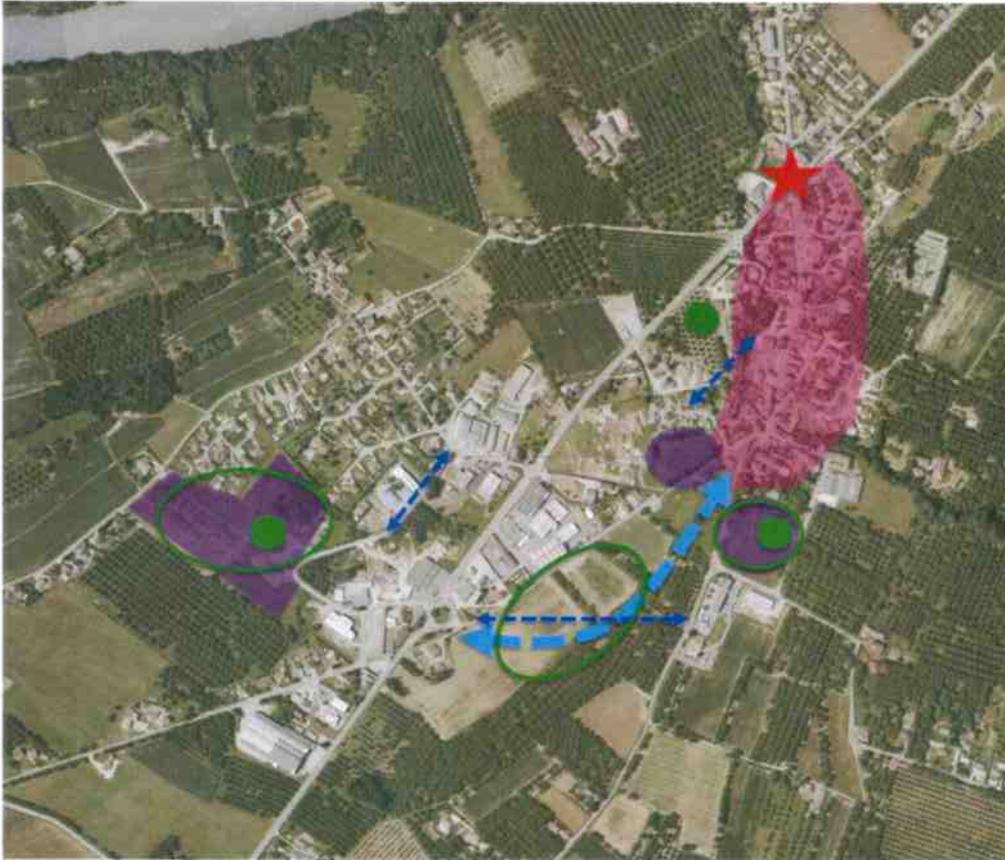
La commune de Saint-Romans se fixe l'objectif, pour la durée d'application du PLU, de réduire d'au moins 20% la superficie moyenne de terrain consommée par logement neuf par rapport à ce qui a été fait sur la période 2005 - 2015 (906m<sup>2</sup>). Soit un objectif de consommation moyenne de 750m<sup>2</sup> par futur logement neuf construit.

Les parcelles constructibles non bâties et les tènements bâtis de plus de 3000m<sup>2</sup> et générant du potentiel constructible à vocation d'usages mixtes (habitat, services, commerces, équipements, ...) ne devront pas dépasser 10,3 Ha pour les 12 années à venir.

De plus, la réserve foncière des Bavognes dédiée exclusivement à l'accueil d'activités économiques incompatibles avec les secteurs résidentiels représente au plus 4,5 Ha.

Au-delà de ces espaces nécessaires pour le développement attendu au cours des 12 prochaines années, les autres espaces non bâtis seront reclassés en zone agricole ou naturelle selon leur vocation.

## Schéma d'intention général de l'axe 2 orientations 2.1, 2.2, 2.3



### 2.1 Mieux se déplacer : optimiser les déplacements tous modes en adéquation avec le développement attendu

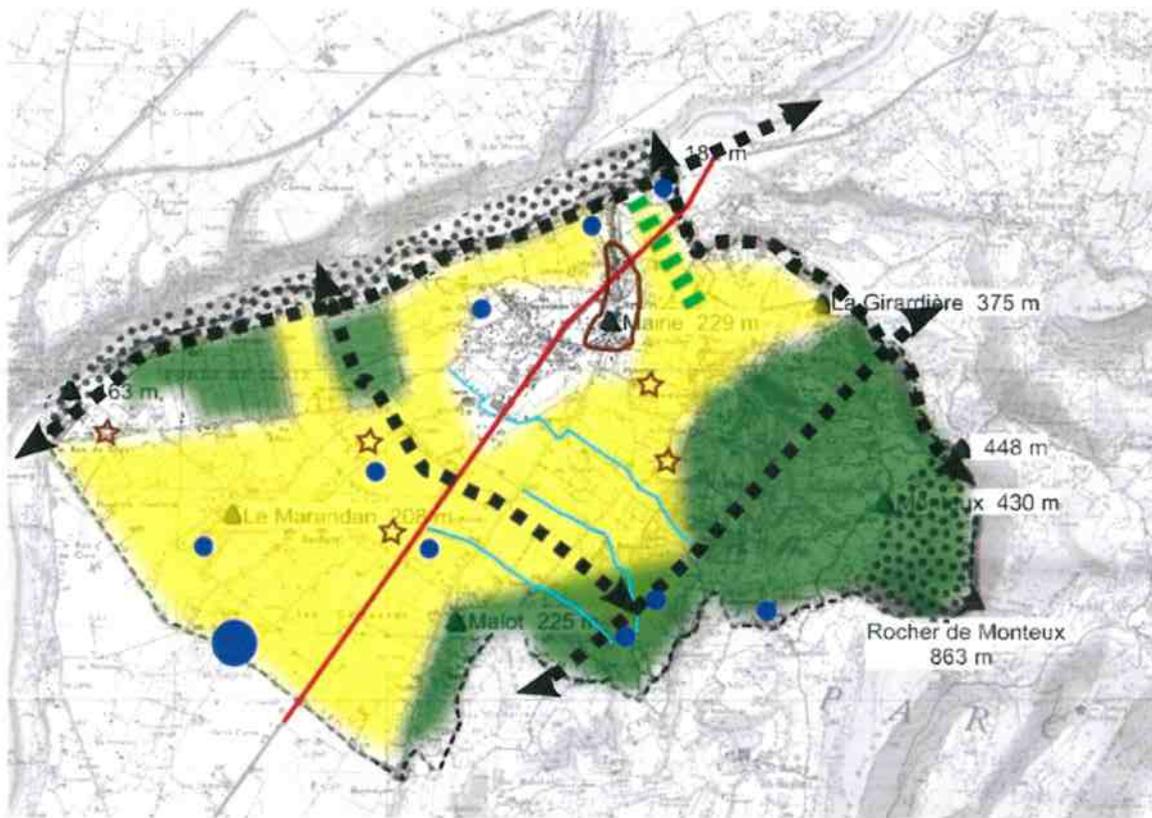
- Améliorer les déplacements modes doux :
- En aménageant des connexions piétonnes : rue des Gérins, entre quartiers sud et groupe scolaire, entre la place de la Mairie et les quartiers rive gauche du Merdaret.

- Améliorer les déplacements routiers :
- Accessibilité du groupe scolaire et du centre bourg via la future ZA des Bavognes.
  - Accès centre bourg depuis les 4 Routes : aménagement du carrefour ?
- Favoriser les pratiques d'auto-partage et de co-voiturage : projet de parking aux 4 Routes.

### 2.2 Mieux habiter ensemble

-  Le centre bourg :
  - Inciter à la mixité sociale
  - Favoriser la diversité des formes bâties
  - Conforter sa vocation résidentielle : densité dans les dents creuses, encouragement au réinvestissement du bâti existant favorable au logement locatif.
-  Les secteurs de développement :
  - Inciter à la mixité sociale
  - Favoriser la diversité des formes bâties
  - Permettre dans les opérations d'ensemble une qualité de services et un libre choix en matière d'infrastructures et réseaux de communications numériques.
-  Améliorer et anticiper l'articulation entre les futurs secteurs résidentiels et les ZA en aménageant des espaces verts plantés, cheminements piétons...
-  Prévoir des espaces publics dans les futurs secteurs résidentiels.

## Schéma d'intention général de l'axe 2 orientation 2.4.



### LEGENDE

#### 2.4 - Préserver la qualité du cadre environnemental

-  Préserver la coupure d'urbanisation avec Beauvoir-en-Royans.
-  Préserver les terres agricoles, notamment les terres irriguées et les noyeraies.
-  Préserver et restaurer l'espace de fonctionnement du marais des Sagnes et protéger les autres zones humides du territoire.
-  Préserver l'espace de fonctionnement des petits cours d'eau depuis les collines jusqu'à la plaine : ruisseaux de Robayère, de Férié, des Cantes.
-  Maintenir les possibilités de circulations animales le long de l'Isère, au niveau des collines du nord-est au sud-ouest, le long du vallon de Chaussère et dans la traversée de la plaine.
-  Préserver les milieux naturels les plus riches : les berges de l'Isère, le rocher de Montoux.
-  Préserver les milieux forestiers du bois de Claix et des collines.
-  Préserver et intégrer les éléments emblématiques du patrimoine bâti saint-romanais.

Les 2 axes ayant été présentés dans leurs détails, les différents échanges au sein des membres du conseil municipal étant éteints, et au vu des observations faites lors des débats ci-dessus le conseil municipal poursuivra l'élaboration du PADD en tenant compte des différentes remarques exprimées.

## QUESTIONS DIVERSES

### SALLE DES FETES

Il est demandé aux responsables de la salle des fêtes de revoir le règlement au niveau de la participation au nettoyage.

### MARANDAN

Une demande du Conseil Municipal a été formulée à Monsieur le Maire au sujet des heures d'intervention effectuées par les employés communaux ainsi que les dépenses effectuées par la Commune sur la base de loisirs du Marandan.

### ACTIS

Monsieur le Maire a procédé à la lecture du courrier transmis par ACTIS concernant le terrain des Quatre Routes. Une réunion sera prochainement organisée avec l'ensemble du Conseil Municipal pour finaliser cette opération.

### ROYANS TOUCH

Monsieur le Maire informe de la demande adressée par ROYANS TOUCH pour l'installation d'une buvette aux Quatre Routes le dimanche 30 Octobre. Un accord est donné pour cette année.

### TERRAIN LES CONDAMINES

Monsieur le Maire informe de l'avancée de ce dossier et une réunion sera prévue prochainement.

La séance se termine à 22h30.

Le Maire,  
CREACH Yvan

